



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 8 février 2021

N° 23/H030

Commission Territoires

Programme statistique 2021

Sommaire

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES Insee Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR) Département de l'action régionale.....	3
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR Direction générale des collectivités locales (DGCL) Département des statistiques locales.....	5
Annexe. Texte des avis de moyen terme 2019-2023	9

Note de lecture

Dans ce programme de travail, les producteurs ont indiqué les opérations et travaux faisant référence aux avis du moyen terme 2019-2023 du Cnis. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

[AG : Avis généraux](#)

[TERR : commission « Territoires »](#)

[EDD : commission « Environnement et développement durable »](#)

Le texte des avis de la commission « Territoires » ainsi ceux des autres commissions du Cnis cités dans ce programme figurent en annexe.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Insee
Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)
Département de l'action régionale

0. Orientations pour 2021

L'activité du département de l'action régionale (DAR) est largement orientée vers les études : réalisation d'outils et élaboration de méthodologies par le pôle de services de l'action régionale (PSAR) Analyse urbaine, réalisation d'études, coordination des travaux des services études diffusion (SED) en région, pilotage des investissements réalisés par les autres pôles de services de l'action régionale (PSAR) et des travaux des autres pôles. Mais le DAR produit également des données localisées à différents niveaux géographiques (PIB régionaux, données carroyées, etc.). Il construit des indicateurs et des tableaux de bord à partir des données provenant d'autres producteurs, notamment des indicateurs sur les quartiers de la politique de la ville. Ces travaux permettent d'une part d'alimenter le site insee.fr et d'autre part de répondre à la demande des acteurs publics nationaux et régionaux et par-delà au grand public.

Les travaux envisagés en 2021 seront tout d'abord marqués par le suivi de l'impact de la crise sanitaire, dans la suite des travaux menés en 2020. Il conviendra de documenter à la fois les impacts économiques (emploi, tissu économique), avec des zooms sur les secteurs les plus touchés (en particulier le tourisme) et les impacts sociaux. Les travaux du DAR seront également marqués par les suites du rapport de l'Inspection générale de l'Insee sur les études en économie géographique de fin 2019. Le plan d'actions a été arrêté en avril 2020 et les premières actions ont été menées dès 2020. Les axes de ce plan d'actions seront notamment la rédaction de publications nationales par les services études et diffusion (SED) et le développement des approches territoriales dans les productions de la direction générale (4-pages, *Insee Références*, produits de diffusion).

1. Travaux nouveaux et projets pour 2021

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

RAS

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Pour analyser l'impact économique de la crise, l'Insee a mobilisé en 2020 de nouvelles sources de données : déclaration sociale nominative, données de dépenses par cartes bancaires, données fiscales sur les chiffres d'affaires... Ces données ont permis d'apporter un éclairage régional et parfois départemental sur l'impact de la crise, ce qui s'est traduit par des analyses dans les publications nationales et dans les publications régionales. L'exploitation de ces sources se poursuivra en 2021, en particulier dans les notes de

conjoncture régionale. Ces travaux relèvent de l'avis n° 1 de la Commission Territoires (**TERR 1**) et de l'avis général n°5 (**AG 5**).

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

En 2020, les valeurs ajoutées et PIB régionaux ont été produits pour la première fois en base 2014, en se basant sur un nouveau socle d'emploi et de rémunération (fichier Flores). En 2021, on produira une rétopolation puis une analyse de ces comptes.

Des données carroyées issues de Filosofi ont été diffusées à l'été 2019. Si les moyens le permettent, une mise à jour de ces données carroyées sera produite, à partir du fichier Filosofi 2017.

Une refonte du dispositif Filosofi (fichier localisé social et fiscal) est en cours, pour l'adapter et le pérenniser suite à la disparition de la TH, afin de continuer à produire les indicateurs territoriaux sur les niveaux de vie et la pauvreté.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

L'Insee procède à une révision des zonages d'étude tous les dix ans environ. En 2020, de nouvelles versions des unités urbaines, de la grille de densité, des aires d'attraction des villes et des zones d'emploi ont été diffusées. Les travaux concernant la révision des bassins de vie, dont la dernière édition date de 2012, seront lancés en 2021, en relation notamment avec l'ANCT. Ces travaux s'appuieront sur les données de la base permanente des équipements (BPE). Ils relèvent de l'avis n° 3 de la Commission Territoires (**TERR 3**).

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Le DAR pilote la prochaine édition de « La France et ses territoires », à paraître au deuxième trimestre 2021. Cet *Insee Références* comprendra des dossiers, des fiches régionales (articulées avec les Essentiels régionaux diffusés fin 2020) et des fiches thématiques.

Suite à la révision des zones d'emploi en 2020, un nouveau produit à sommaire sera mis en ligne pour présenter des portraits de ces différentes zones d'emploi.

Un nouveau produit de diffusion, dénommé Tableaux de bord de l'économie française (TBEF), sera lancé au printemps 2020, pour succéder à la publication papier Tableaux de l'économie française (TEF). D'abord ciblé sur les indicateurs nationaux et européens produits par l'ensemble du service statistique public, il sera enrichi d'indicateurs territoriaux à l'horizon 2022.

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
Direction générale des collectivités locales (DGCL)
Département des statistiques locales

0. Orientations pour 2021

L'activité du SSM collectivités locales porte sur chacun des domaines d'intervention historique de la direction générale des collectivités locales (finances-fiscalité, fonction publique territoriale, structures et compétences locales), déclinés à chaque fois en trois dimensions (réponses aux demandes internes, production statistique, études en vue d'une publication). Plus récemment, des travaux relatifs aux questions territoriales davantage déconnectés des questions touchant directement aux collectivités locales ont également pu prendre place, en lien avec la création d'une quatrième sous-direction à la DGCL « cohésion et aménagement du territoire ». Les sujets touchant à la définition des espaces ruraux sont notamment concernés dans ce cadre.

Dans le contexte de notre insertion au sein de la statistique publique, et dans l'esprit notamment des recommandations du CNIS et de l'Autorité de la statistique publique (ASP), suite à notre audition par cette dernière en juin 2020, les travaux de DESL, en 2021, poursuivront et consolideront les axes engagés en 2020 et en 2019.

Ainsi, la réalisation du portail « open collectivités », qui traduit le souci d'améliorer la visibilité et l'accessibilité des informations statistiques sur les collectivités locales, constitue la poursuite d'une orientation importante. De même, les avancées soulignées par l'ASP dans le domaine des délais de production, de la consolidation des comptes, de l'analyse de la diversité de comportement des collectivités locales, feront toujours l'objet d'une attention particulière. En outre, nos travaux continueront de permettre de mieux analyser les ressources des collectivités locales et de leurs disparités en termes géographiques et de composition en ayant en perspective l'évolution de la structure de leurs ressources.

Pour reprendre les trois dimensions des travaux de DESL (travaux internes, production statistique et études statistiques publiées), le SSM collectivités locales continuera en premier lieu de se mobiliser pour répondre aux sollicitations de la direction et des sous-directions, pour toute demande de données, analyses, expertises utiles pour la préparation de textes législatifs ou réglementaires.

Ensuite, en termes de production statistique, le besoin de création ou de modernisation des outils et applications utilisés sera une priorité. C'est en particulier l'objectif recherché dans le projet de refonte de notre application Aspic-Banatic consacré au suivi des intercommunalités. De même, nous souhaitons moderniser et rendre plus performantes les procédures de collecte et de traitement des bilans sociaux (nouvellement RSU pour rapport social unique). La mise en place du portail « open collectivités », visant donc à favoriser l'accès aux informations statistiques déjà existantes sur les collectivités locales, s'inscrit aussi dans ce cadre global.

Enfin, en termes d'études publiées, nous serons bien sûr attachés à analyser l'impact de la crise sur les finances locales à partir de l'exploitation des comptes de 2020, tout en continuant à étudier les disparités à l'œuvre entre collectivités, et selon les territoires. Du point de vue de la fonction publique territoriale, le SSM lancera un chantier relatif à l'analyse des disparités femmes / hommes depuis une dizaine d'année. Par ailleurs, nous continuerons de participer aux travaux de l'Insee et de l'ANCT visant à affiner les catégories au sein de l'espace rural.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2021

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

RAS

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Le SSM collectivités locales souhaite engager en 2021 une refonte de son application Aspic-Banatic sur le suivi des intercommunalités [TERR 10] [AG 5]. Pour cela, il candidate à un appel à projets dans le cadre du plan de relance sur le cycle de vie de la donnée (cofinancement à hauteur de 75 % du projet).

Le projet a pour but de réaliser une refonte technique et fonctionnelle de l'application. La modernisation souhaitée de l'application intervient dans un contexte de forte demande sur les données relatives aux collectivités locales. Ce système d'information, de conception ancienne, suscite donc de fortes attentes à la fois en interne et en externe. La modernisation portera sur une plus grande ouverture des données (avec notamment la mise en place d'API), ce qui devra permettre d'en améliorer la qualité, ainsi que sur une rationalisation de certains processus métiers. L'amélioration du module cartographique est aussi prévue. De même, le projet de refonte doit permettre de pallier les failles de sécurité, de réduire voire éviter les erreurs de contrôle, d'améliorer la communication et la réactivité des mises à jour.

Un point important de la refonte porte sur la révision de la nomenclature des compétences des intercommunalités pour aller dans le sens d'une rationalisation en se conformant également aux éléments du droit les plus récents en vigueur.

Par ailleurs, une enquête dite « flash » sur la mesure du recours au télétravail dans la fonction publique territoriale pourrait être menée au second trimestre 2021 pour des résultats disponibles en fin d'année [TERR 10]. La décision n'est cependant pas encore validée.

Parallèlement, le SSM engagera les travaux de préparation du nouveau questionnaire du rapport social unique (RSU), qui prend la suite des bilans sociaux depuis la loi de transformation de la fonction publique votée en 2019 et pour laquelle le décret d'application sur le RSU est paru fin 2020. Ce dispositif, qui s'apparente à une enquête administrative, devra également bénéficier d'une adaptation de ses outils de collecte qui dépendent en partie des centres de gestion, instances auxquelles sont rattachés les collectivités locales les moins grandes [AG 5] [TERR 10]. Nous souhaitons également rationaliser les procédures de traitement de ces données une fois collectées. Ces travaux auront pour but de préparer la prochaine remontée nationale de ces informations, assurée par DESL en lien avec les centres de gestion, qui aura lieu en 2022 sur la base d'une photographie des résultats par collectivité au 31/12/2021.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Dans le domaine des travaux statistiques relatifs aux finances et à la fiscalité locale, plusieurs investissements nouveaux sont prévus. En premier lieu, nous serons mobilisés pour analyser l'impact de la crise économique sur les finances des collectivités grâce à l'examen des comptes de gestion de l'année 2020 transmis par la DGFIP.

D'un point de vue davantage structurel, la question des très petites communes (moins de 500 habitants) sera abordée sous l'angle d'une analyse des disparités de leurs situations financières depuis 2014 (à partir

d'une typologie par analyse de données). De même, concernant toujours les communes, d'autres travaux analysant leurs résultats financiers pour différentes catégories pourraient également être mis en œuvre : communes rurales au sens de la grille de densité de l'Insee, communes possédant au moins un quartier de la politique de la ville (QPV).

Cette grille de lecture de l'analyse des disparités des situations financières sera aussi structurant pour analyser différents profils de départements en examinant les évolutions depuis 2015, au regard par exemple de leur endettement et de leur épargne brute.

Pour ce qui est des régions, une analyse de l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement en comparant régions fusionnées en 2015 et régions non fusionnées sera entreprise. Il s'agit de mesurer si les dépenses de fonctionnement des régions fusionnées ont évolué différemment de celles des régions non fusionnées, en prenant en compte l'impact des transferts de compétences et les spécificités de certaines régions (transports en Île-de-France, notamment, et importance des fonds européens). Il conviendra d'être vigilant lors de la neutralisation de l'effet des transferts de compétences ayant affecté les régions (résultant de la loi Notre), sur les dépenses. Ce travail sur les compétences transférées sera réalisé à partir de l'utilisation des dépenses par fonction. Afin de ne pas interférer avec la campagne des élections régionales de juin 2021, cette étude ne sortirait probablement pas avant fin juin (ce qui permettrait alors de prendre en compte le millésime 2020 des comptes de gestion). Les analyses présentées pourraient alors servir aux nouvelles équipes qui s'installent au sein des exécutifs régionaux.

Parallèlement, en matière de fiscalité sur les ordures ménagères (TEOM/REOM) un travail statistique sera entrepris avec pour objectif d'examiner la corrélation avec les tonnages d'ordures ménagères collectés. Ainsi, à partir des données de l'Ademe sur les tonnages collectés, et de celles du REI (registre des éléments d'imposition de la DGFIP) sur les produits des taxes et redevances, des analyses des liens entre ces données pourront être conduites. Sur plusieurs années, il s'agira de mesurer les complémentarités ou les substitutions entre la TEOM et la REOM, et si le passage de l'un à l'autre entraîne une modification des tonnages collectés **[EDD 1]**.

Enfin, en lien avec l'Insee, l'OFGL (Observatoire des finances et de la gestion publique locales) et la fédération des EPL (entreprises publiques locales de type société d'économie mixte), nous pourrions apporter notre expertise au travail statistique mené par le PSAR de Toulouse. Ils utiliseront les données fiscales des entreprises sur le champ des EPL pour en analyser le poids économique, afin de produire une étude en seconde partie d'année. Ce travail pourrait faire l'objet d'une diffusion dans notre ligne éditoriale sous forme de BIS. Une convention DGCL-DESL / Insee / OFGL / FEPL va être préparée afin de formaliser les échanges de données et les travaux prévus. Ce chantier s'inscrit dans les suites des recommandations du CNIS formulées en octobre 2019 dans le cadre d'une note sur les données disponibles relatives aux collectivités locales et aux structures associées ainsi que lors des avis de moyen terme du CNIS.

En matière de travaux statistiques sur la fonction publique territoriale, un chantier nouveau portant sur l'analyse des disparités femmes / hommes au travers d'une approche rétrospective depuis 10 ans sera engagé. Les axes retenus viseront tout d'abord à mettre en avant les différences dans la composition par sexe des effectifs des collectivités territoriales et à étudier leur évolution sur 10 ans, grâce à la source administrative exhaustive SIASP (ainsi éventuellement que des enquêtes de la statistique publique). Les positions professionnelles seront également analysées en vue d'étudier les inégalités femmes/hommes. Et il est envisagé de mener une analyse spécifique sur les écarts de salaires entre hommes et femmes et leurs évolutions sur les dix dernières années **[AG 2]**.

Dans le même temps, d'autres travaux nouveaux dans le champ de la fonction publique territoriale, mais moins « englobants » seront également produits. Ainsi, un examen de la situation des assistantes maternelles du point de vue de leurs caractéristiques générales (effectifs, âge, situation géographique,...) sera entrepris. Le même objectif sera poursuivi avec un chantier autour des apprentis dans la fonction publique territoriale. Un travail statistique portant sur les temps non complets dans la fonction publique territoriale sera engagé afin de disposer d'un état des lieux descriptif. Un emploi à temps non complet est un emploi présentant une durée de travail inférieure à la durée légale de travail à temps complet. À la différence du temps partiel, ce n'est donc pas l'agent qui choisit le temps non complet, mais bien une caractéristique de l'emploi qui s'impose à l'agent.

[*Nota bene* : tous les travaux présentés ci-dessus dans la rubrique 1.3 permettront d'éclairer l'avis de moyen terme **TERR 10**]

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Le SSM collectivités locales a récemment participé aux travaux de définition de l'espace rural pilotés par l'Insee. La définition de l'espace rural, comme l'ensemble des communes peu denses et très peu denses selon la grille de densité communale, constitue une avancée importante pour la statistique publique. L'identification de catégories à l'intérieur de cet ensemble n'a toutefois pas reçu le même niveau d'accord entre les parties prenantes. L'ANCT (et en particulier l'Observatoire des territoires) a annoncé qu'elle organisera en 2021 un « espace de travail », dans le but d'échanger dans le prolongement de ces travaux de 2020, afin de proposer des études ou orientations décrivant les espaces ruraux (par exemple sur la « typologie des campagnes »). DESL a fait part de son intérêt pour participer à ces travaux / échanges sur les catégories au sein de l'espace rural.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Le projet « open collectivités », démarré en septembre 2020 dans le cadre du programme interministériel des EIG (entrepreneur d'intérêt général), devrait aboutir mi-2021. Il s'inscrit dans une recommandation du CNIS prise en octobre 2019 et également soulignée par l'ASP. Ce projet vise à élaborer un portail web ouvert fédérant ou rassemblant des informations statistiques déjà existantes (données et publications) relatives aux collectivités locales. Une partie de ces informations statistiques relèveront d'éléments de contexte permettant de caractériser les différents niveaux de collectivités sur le plan économique et social. Un premier prototype est en cours de développement et fera l'objet de tests utilisateurs dans les prochaines semaines. Les travaux doivent prendre fin en juin 2021 [**TERR 1**] [**TERR 10**] [**AG 5**] [**AG 8**].

Pour ce qui est de nos supports de publication, nous souhaitons améliorer l'ouvrage « Collectivités locales en chiffres » du point de vue de la fraîcheur des données présentées. Ainsi, nous intégrerons les résultats des finances locales issus du millésime 2020 des comptes de gestion (alors que dans l'édition 2020, nous n'avions que les résultats 2018). Cela nous permettrait d'avancer les résultats financiers d'un millésime en ne modifiant quasiment pas la date de sortie habituelle de l'ouvrage (mi-juin ou fin juin au lieu de fin mai pour tenir compte de la livraison des données financières 2020 seulement fin avril). Par ailleurs, il est envisagé de produire un ouvrage supplémentaire sous forme de recueil des principaux BIS publiés dans l'année. Ce point n'est toutefois pas encore acté et doit être encore instruit plus avant.

Annexe. Texte des avis de moyen terme 2019-2023

Avis généraux

Développement durable

AG 1. Améliorer la mesure de la qualité de la croissance

Le Conseil se félicite de la publication du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Au-delà de la mise à jour et la diffusion régulières des indicateurs retenus par le rapport, le Conseil demande au service statistique public de répondre aux recommandations du groupe de travail dans la perspective d'affiner la mesure de la qualité de la croissance.

AG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité

Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris.

Numérique

AG 3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique

L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part, sur l'économie et la société.

AG 4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique

Le Conseil recommande aux services producteurs d'explorer les nouvelles sources de données dès lors qu'elles ouvrent des perspectives d'enrichissement du système d'information de la statistique publique. Il demande aux services d'expertiser ces sources et d'être particulièrement attentifs à la qualité des statistiques produites.

Territoires

AG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

AG 6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales

Le Conseil prend acte qu'une partie du programme statistique répond à des demandes européennes. Dans ce contexte, il encourage vivement les efforts produits par le service statistique public pour continuer à prendre une part active à la construction de la statistique européenne et pour développer des comparaisons internationales – y compris des territoires – en étant très attentif aux questions de comparabilité entre pays.

Méthodes et diffusion

AG 7. Développer les appariements entre sources de données

Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

AG 8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public

Le Conseil recommande aux services de la statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.

Commission Territoires

Des indicateurs pour les territoires, y compris ultra-marins

TERR 1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires

Le Conseil rappelle l'importance de l'information statistique localisée, indispensable aux acteurs qui conduisent des politiques publiques dans les territoires. Il souhaite que les investissements importants faits par la statistique publique soient maintenus. Il attire en particulier l'attention des producteurs sur le besoin d'informations permettant de mesurer l'emploi et les revenus localisés, ainsi que le coût de la vie à un niveau infra-national. Le Conseil demande au service statistique public de poursuivre les efforts entrepris pour améliorer l'accès et la lisibilité des informations mises à disposition. Il préconise que le dialogue avec les acteurs locaux s'appuie sur des structures régionales de concertation.

TERR 2. Compléter l'information disponible sur l'Outre-mer

Le Conseil réaffirme l'importance de disposer d'une information statistique sur l'Outre-mer. Il note avec satisfaction les progrès réalisés en la matière et les moyens que le service statistique public y consacre. Il invite la statistique publique à poursuivre ses efforts pour couvrir l'ensemble du territoire national et permettre des comparaisons entre les régions, y compris ultra-marines.

Des outils et méthodes

TERR 3. Délimiter les territoires

Le Conseil recommande que les travaux menés sur les découpages statistiques territoriaux se poursuivent, en cohérence avec les travaux conduits au niveau européen, afin de disposer de zonages adaptés au besoin d'observation des phénomènes localisés. Il s'agit par exemple du fonctionnement du marché du travail, du développement de l'urbanisation, de l'interdépendance entre les territoires, ou encore des spécificités agricoles et industrielles des territoires. Les travaux devront tenir compte du besoin de continuité des informations.

TERR 4. Améliorer le géocodage

Le Conseil encourage la poursuite des travaux visant à localiser le plus précisément possible les bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et l'emploi public et privé, afin de disposer d'informations de qualité géolocalisées ou pour des zonages très fins (données carroyées).

Des thèmes

TERR 5. Disposer d'indicateurs sur les marchés de l'immobilier et du foncier

Le Conseil demande que soient poursuivis les efforts du service statistique public pour mesurer les prix d'acquisition et de location des bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et des terrains. Il réaffirme la nécessité de disposer d'indicateurs statistiques qui permettent d'analyser le fonctionnement des marchés locaux de l'immobilier et du foncier (y compris du foncier agricole). Il demande à être régulièrement informé des travaux menés en ce sens.

TERR 6. Développer l'information sur l'occupation des sols

Le Conseil se félicite des nombreux travaux menés sur l'occupation physique des sols pour mesurer des phénomènes comme l'étalement urbain ou l'artificialisation. Il encourage leur développement, en tirant parti aussi bien des sources actuelles que des nouvelles données issues notamment des photos satellitaires.

TERR 7. Mesurer et analyser la mobilité des personnes

Le Conseil incite les services producteurs à poursuivre la construction d'un système d'informations donnant une vision complète de la mobilité sur un territoire, qui concerne à la fois les infrastructures et services de transports offerts, et les flux de déplacements des personnes. Il demande notamment de couvrir l'ensemble des modes de transport, tout en veillant à la cohérence des informations recueillies.

TERR 8. Estimer la population présente sur le territoire

Le Conseil note que la seule mesure de la population résidente ne suffit pas pour capter la dynamique d'un territoire. Dans ce contexte, le Conseil souhaite que les travaux d'expertise des nouvelles sources de données se poursuivent dans l'objectif de mesurer la population présente sur un territoire à différents moments de la journée, différents jours de la semaine ou mois de l'année.

TERR 9. Mesurer l'accès aux équipements et services

Le Conseil constate les progrès effectués pour mieux connaître les équipements et services présents dans les territoires ainsi que leur accessibilité. Il encourage, d'une part, à élargir le champ des équipements et services observés, d'autre part, à améliorer les mesures de distances et de temps d'accès. Enfin, il invite les producteurs à expertiser de nouvelles sources pour produire des indicateurs de fréquentation des équipements et services.

TERR 10. Étendre l'information sur les collectivités locales

Le Conseil soutient le développement d'informations partagées entre l'État et les collectivités locales. Il demande que soient poursuivis les efforts qui visent à produire des informations sur les collectivités locales ainsi que sur les entreprises publiques locales (notamment sur les finances et la fiscalité locale, et sur l'emploi public) et à les mettre à disposition de manière à enrichir la connaissance statistique des territoires et permettre des analyses comparatives.

Commission Environnement et développement durable

EDD 1. Améliorer la diffusion des informations sur l'environnement

Le Conseil note avec satisfaction la mise à disposition de très nombreuses informations sur le thème de l'environnement, dont la production ne relève pas toujours des mêmes finalités. Dans ce contexte, il invite les services producteurs à s'assurer de la cohérence, de la hiérarchisation et de la lisibilité des informations mises à disposition.